



**DECISION DU MAIRE**  
**DE LA COMMUNE DE**  
**SAINTE EULALIE DE CERNON**

**OBJET : Renouvellement du bail gratuit de droit de chasse sur les terrains communaux avec la Société de chasse Diane Sainte-Eulaliennne - N°03/2026.**

**Monsieur le maire de la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon,**

**Vu** la délibération n°17\_2026, relative aux délégations consenties par le conseil municipal au maire, et notamment son article 5,

**Considérant** le dernier bail gratuit de droit de chasse sur les terrains communaux signé avec la Société de chasse Diane Sainte-Eulaliennne, qui a expiré en date du 31 juillet 2026,

**DECIDE**

La signature d'un nouveau bail gratuit de droit de chasse sur les terrains communaux pour une période de neuf années consécutives, qui débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2035.

La présente décision sera présentée au conseil municipal lors du prochain conseil.

A Sainte-Eulalie-de-Cernon, le 28/08/2026

Le Maire,  
Acte dématérialisé  
Thierry CADENET



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>. »